



PRÉFET DE L'YONNE

Direction Interdépartementale
des Routes Centre-Est

SREX de Moulins
District de La Charité-sur-Loire

Tel : 03 86 70 92 50

Liberté
Égalité
Fraternité

- VU l'avis favorable du maire d'Héry du 3 mai 2022 ;
- VU l'avis favorable du maire d'Hauteville du 2 mai 2022 ;
- VU l'avis favorable du maire de Mont-Saint-Sulpice du 2 mai 2022 ;
- VU l'avis favorable du maire de Briçon du 22 avril 2022 ;
- VU l'avis réputé favorable du maire d'Esnon ;
- VU l'avis favorable du maire de Migennes du 4 mai 2022 ;
- VU l'avis réputé favorable du maire de Charnoy ;

Considérant que pendant les travaux de réfection de chaussée sur la RN6 du PR 80-670 au PR 82+635 dans les 2 sens de circulation sur les communes d'AUXERRE, MONTEAU et PERRIGNY, il y a lieu de réglementer la circulation afin de prévenir tout risque d'accident, de faciliter la bonne exécution des travaux et d'assurer un écoulement satisfaisant du trafic ;

Considérant que l'exécution du chantier se déroulera en trois phases bien distinctes ;

Considérant que la section concernée par les travaux est située hors agglomération ;

Sur proposition de Madame la Directrice interdépartementale des routes Centre-Est,

ARRÊTE

Article 1- Pendant l'exécution des travaux sur la RN 6, la circulation de tous les véhicules s'effectuera dans les conditions suivantes :

Phase 1 du 16 mai au 17 mai 2022

Sens Province/Paris

Coupages d'axes

La RN 6 sera fermée à la circulation du PR 82+670 au PR 80+300.

Une déviation sera mise en place à l'attention des usagers depuis la RN 77 :

- par la RN 77 du giratoire de Jonches PR 2+700 (direction Troyes) à l'intersection entre la RN 77 et la RD 91 au PR 19+585,
 - la RD 91 jusqu'à la RD 84 à Hauteville,
 - la RD 84 jusqu'à la RD 943 à Briçon-sur-Arnaudeau,
 - la RD 943 jusqu'à la RD 91 à Migennes,
 - la RD 91 jusqu'à la RD 243 à Migennes,
 - la RD 243 jusqu'à la RD 377 à Migennes,
 - la RD 377 jusqu'à la RD 606 à Charnoy.
- Fin de déviation.

La bretelle d'entrée n°4 de l'échangeur Carrefour de l'Europe (n° 89X900615) du giratoire des Chesnes à la RN 6 direction Sens, sera fermée à la circulation.

Une déviation sera mise en place à l'attention des usagers depuis le giratoire des Chesnes :

- VU le code de la Route, notamment les articles R.411-21-1 et R.130-5 ;
- VU le code de la voirie routière ;
- VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- VU l'arrêté du 6 novembre 1992 modifié approuvant les nouvelles dispositions du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (8^e partie : signalisation temporaire) ;
- VU l'arrêté du préfet de l'Yonne n° PREF/SAPPIE/BCAAT/2022/0086 du 4 avril 2022 donnant délégation de signature à Madame la Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est en matière de gestion du domaine public routier et de circulation routière, publié au RAA spécial n° 89-2022/071 du 4 avril 2022 ;
- VU l'arrêté préfectoral de l'Yonne n° 89-2022-04-06-00001 du 6 avril 2022 portant subdélégation de signature de Madame la Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est en matière de gestion du domaine public routier et de circulation routière, publié au RAA n° 89-2022-077 le 7 avril 2022 ;
- VU la circulaire du 15 décembre 2021 relative au calendrier des jours « hors chantier » pour l'année 2022 et pour le mois de janvier 2023 ;
- VU le dossier d'exploitation présenté par le District de La Charité-sur-Loire le 20 avril 2022 ;
- VU l'avis favorable du Conseil Départemental de l'Yonne du 11 mai 2022 ;
- VU l'avis favorable du maire d'Auxerre du 3 mai 2022 ;
- VU l'avis favorable du maire de Montceau du 29 avril 2022 ;
- VU l'avis favorable du maire de Perrigny du 9 mai 2022 ;
- VU l'avis favorable du maire de Villeneuve-Saint-Salves du 29 avril 2022 ;
- VU l'avis favorable du maire de Montigny-la-Resle du 29 avril 2022 ;
- VU l'avis réputé favorable du maire de Pontigny ;

ARRÊTÉ N° 2022-M-89-063

LE PRÉFET DE L'YONNE